

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI INSTITUANT UNE JOURNÉE NATIONALE DES GRANDS-PARENTS

M. Sarkis Assadourian (Don Valley-Nord, Lib.) propose: Que le projet de loi C-274, Loi concernant une journée nationale des grands-parents, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je tiens à faire remarquer qu'il y a beaucoup de grands-parents à la tribune. Je leur sais gré de leur présence et je les remercie d'avoir pris le temps de se joindre à nous à l'occasion de ce débat.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour débattre le projet de loi C-274 d'initiative parlementaire que j'ai présenté le 27 septembre 1994 et qui vise à instituer au Canada une journée nationale des grands-parents. Le deuxième dimanche de septembre de chaque année deviendrait une journée nationale pendant laquelle on rendrait hommage aux grands-parents d'un bout à l'autre du Canada.

C'est pour moi un plaisir de m'adresser à une génération de personnes certes plus âgées, mais certainement plus sages, qu'on ne doit ni oublier ni laisser pour compte.

Comme je le disais un peu plus tôt, nous avons l'honneur d'avoir ici 20 grands-parents et membres de l'organisme Growth Society, un groupe ayant pour objectif de préserver les liens vitaux qui existent entre grands-parents et petits-enfants.

J'ai reçu un abondant courrier en faveur du projet de loi C-274. Je vais lire un passage d'une des lettres que j'ai reçues: «Au nom de notre groupe de grands-parents et de tous les autres regroupements de grands-parents au Canada, je vous félicite d'avoir proposé le projet de loi C-274, Loi concernant une journée nationale des grands-parents. Beaucoup d'entre nous seront ici, à la tribune, lorsque l'on débatera votre projet de loi. Nous espérons sincèrement que vous aurez l'appui entier de la Chambre et qu'il fera l'objet d'un vote favorable.»

• (1735)

Une autre lettre, venant du vice-président de l'association Focus on the Family du Canada, dit: «Merci de votre demande de désignation d'une journée des grands-parents. Sur notre calendrier, imprimé par l'association Focus on the Family des États-Unis, c'est le deuxième dimanche de septembre qui est marqué comme la journée des grands-parents. Nous applaudissons vos efforts pour que cette journée soit reconnue également au Canada.»

Dans ma circonscription, j'ai reçu de nombreuses lettres d'appui de groupes et d'organismes pour personnes âgées qui sont en faveur de la célébration de cette journée au Canada. Étonnamment, demain, 1^{er} juin 1995, sera aussi le début du mois des personnes âgées au Canada.

Le sous-comité des initiatives parlementaires n'a pas jugé bon que le projet de loi C-274 soit soumis à un vote. Toutefois, je

Initiatives parlementaires

voudrais demander le consentement unanime pour que l'ordre soit annulé et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité de la santé pour étude.

Je n'ai eu ni le plaisir ni l'honneur d'avoir des grands-parents. Ma grand-mère est morte lorsque j'étais très jeune. Je n'ai donc pas profité de ce lien qui peut exister entre un petit-fils et sa grand-mère ou son grand-père. J'espère que personne ne sera privé de ce lien entre grands-parents et petits-enfants.

La journée des grands-parents reconnaîtrait la présence d'un nombre croissant de grands-parents au Canada. Je vais essayer de parler du conflit émotif devant lequel se trouvent les petits-enfants lorsque l'un des parents obtient leur garde et qu'ils n'ont plus la possibilité de voir leurs grands-parents. De nombreuses provinces et municipalités ont déjà reconnu que les grands-parents contribuent considérablement à la famille et qu'ils sont un élément essentiel de notre société. Il est temps que le gouvernement fédéral reconnaisse cela également.

Le projet de loi C-274 part du principe qu'une journée nationale des grands-parents serait dans l'intérêt des enfants et montrerait aux Canadiens que les grands-parents ont un rôle important à jouer dans la structure familiale, mais surtout que sans grands-parents un enfant perd un modèle important et un élément essentiel de son développement.

Aux États-Unis, dans de nombreux foyers de retraite, la journée des grands-parents est célébrée comme une fête nationale depuis 1961, et depuis 1977, à l'initiative du président Jimmy Carter, elle est désignée comme la journée nationale des grands-parents. C'est le deuxième dimanche de septembre, chaque année.

L'an dernier, la Fédération de l'âge d'or du Québec a exhorté les familles du Québec à souligner la journée des grands-parents en réunissant les différentes générations. De toute évidence, ce n'est pas toujours possible, surtout quand les petits-enfants n'habitent pas tout près. Je suis sûr qu'ils pourraient cependant faire un appel interurbain et parler à leurs grands-parents, ce jour-là.

Les rapports entre grands-parents et petits-enfants ont pris encore plus d'importance en raison du grand nombre de mariages brisés. Alors que nous approchons du XXI^e siècle, nous voyons de plus en plus de familles monoparentales. Cela aiderait beaucoup les familles monoparentales si nous reconnaissons l'importance des grands-parents et du lien qui les unit aux générations plus jeunes. Cela nous permettrait d'être plus forts et d'envisager l'avenir avec plus de confiance.

La journée des grands-parents a été officiellement proclamée en 1978. Depuis, chaque année, les États-Unis célèbrent ce jour le deuxième dimanche de septembre.

J'exhorte mes collègues à appuyer ce projet de loi et à le renvoyer au Comité de la santé pour qu'il soit adopté le plus tôt possible et que nous puissions célébrer cette journée en septembre prochain. Nous avons énormément d'appui. Il n'y a pas de mal à adopter un tel projet de loi. À ma connaissance, personne ne s'y oppose. Dotons-nous d'une journée des grands-parents